



Absence rdv spip soin

Par **JuchI**, le **30/09/2020** à **18:03**

Bonjour,

Mon copain est actuellement sous bracelet électronique pour une durée de 4 mois, durée se finira dans 20 jours. Il sort de 18 mois de prison et il était censé lui rester 2 ans. Il a loupé 2 rdv SPIP. Pour le premier, il a justifié son absence et le deuxième, qui était censé être ce matin, avec un psy pour ces soins, il n'a pas pu y aller et compte appeler demain matin pour s'excuser, et déplacer le rdv.

Pensez vous qu'il va avoir des gros ennuis ?

Merci de vos réponses.

Par **Raoul-2000**, le **01/10/2020** à **09:16**

Bonjour, il y a toujours un risque quand on ne respecte pas les conditions de sa remise en liberté. Après, s'il peut justifier au plus vite son absence avec une raison valable, ça devrait le faire. Simplement, c'est déjà la seconde absence. Je ne sais pas qu'elles étaient les conditions, mais il y a toujours un risque de révocation de la remise en liberté s'il continue à ne pas se présenter à ses rendez-vous